

| | |
|----------------------------|----------------------|
| RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION | |
| N° de référence: | <input type="text"/> |
| Date d'entrée: | <input type="text"/> |

Personnes de référence :

Tél. :

E-mail :

Marc LOMMER

+352 710 172 - 24

marc.lommer@manternach.lu

Ben THILL

+352 710 172 - 26

ben.thill@manternach.lu

DEMANDE D'ACCORD DE LOTISSEMENT DE PARCELLES

Monsieur le Bourgmestre,

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSIGNÉ

| | | | |
|---------------|----------------------|-------------|----------------------|
| NOM | <input type="text"/> | | |
| PRÉNOM | <input type="text"/> | | |
| DÉMEURANT À | <input type="text"/> | CODE POSTAL | <input type="text"/> |
| NUMÉRO ET RUE | <input type="text"/> | | |
| TÉLÉPHONE | <input type="text"/> | GSM | <input type="text"/> |
| E-MAIL | <input type="text"/> | | |

DEMANDE D'ACCORD DE LOTISSEMENT DE PARCELLES.

_____, le _____
(signature du demandeur)

Uniquement des demandes dûment remplies seront traitées

Une autorisation de lotissement peut être délivrée, seulement si le lotissement projeté ne crée pas de situation illégale par rapport aux lois et règlements en vigueur et s'il ne compromet pas la constructibilité des terrains voisins.

PIÈCES À JOINDRE

- un formulaire « demande d'accord de lotissement de parcelles » dûment rempli, daté et signé
- un extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1:2500 ou 1:1250, indiquant clairement en couleur la parcelle sur laquelle le morcellement est prévu
- le(s) numéro(s) cadastral (aux), la contenance de la ou des parcelle(s) ainsi que le nom et le numéro de la rue
- mesurage de la (des) parcelle(s) projetée(s) à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- un plan de situation à l'échelle 1/500 renseignant sur les limites de propriétés avant et après remembrement
- le cas échéant, un levé topographique
- un plan à l'échelle 1/500 ou 1/1000 renseignant sur :
 - l'alignement des voies publiques
 - la localisation des réseaux (eaux potables, eaux usées, eaux pluviales)
 - l'alignement des constructions projetées
 - les reculs des constructions par rapport aux limites de parcelles ainsi que les distances à observer entre les constructions
 - le nombre de niveaux hors sol et en sous-so
 - les hauteurs des constructions soit à la corniche et au faîte, soit à l'acrotère
 - le type et la disposition des constructions hors sol et en sous-sol
 - la forme de toiture
 - le cas échéant la délimitation des terrains sur lesquels sont prévus des travaux d'équipement accessoires aux réseaux de circulation existant conformément à l'article 25 de loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
- une coupe de principe, cotée, par parcelle constructible
- le cas échéant, le Bourgmestre peut demander en fonction de la situation et/ou de l'envergure du projet, dans le cadre d'une demande d'accord de lotissement, des documents supplémentaires tels une simulation 3D
- le cas échéant, un accord de principe de l'administration des Ponts et Chaussées

Tout document mentionné ci-dessus doit être fournis à l'Administration communale en double exemplaire, plié au format A4 et porter un cartouche indiquant la date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page